GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

2021

RAPPORT SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

MAISON POUR L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE
ÉCHIROLLES

Table des matières

04 Introduction

06 Quelques images de 2021

08 Plan d'action égalité femmes-hommes 2022-2024 - synthèse

09 Axe 1 : Soutenir et accompagner les acteurs et actrices du territoire

11 Axe 2 : Lutter contre les violences

13 Axe 3 : Lutter contre les discriminations

14 Axe 4 : Mobiliser les politiques publiques métropolitaines

15 Axe 5 : Développer un plan pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

16 Plan d'action égalité femmes-hommes 2022-2024 - fiches actions

48 Annexes

48 Centre-ressource Maison pour l'égalité femmes-hommes : moyens dédiés

50 Bilan synthétique des actions 2016-2021

INTRODUCTION

Considérant que les transformations nécessaires à l'atteinte de l'égalité réelle entre les femmes et les hommes exigent des politiques volontaristes, la Métropole poursuit et renforce son engagement dans cette dynamique.

ENGAGEMENTS VOLONTARISTES DE LA MÉTROPOLE

En signant, en 2007, la **Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale**, la Métropole fait siens ses 6 principes fondamentaux :

- L'égalité entre les femmes et les hommes constitue un droit fondamental
- Les discriminations doivent être prises en compte pour traiter de l'égalité
- La participation équilibrée des femmes et des hommes à la prise de décision est un préalable de société démocratique
- L'élimination des stéréotypes sexués est indispensable pour l'instauration de l'égalité entre les femmes et les hommes
- Intégrer la dimension du genre dans toutes les activités des collectivités et des régions est nécessaire pour faire avancer l'égalité.

Depuis 2009, la Métropole développe progressivement des dispositifs d'accompagnement des projets du territoire, jusqu'à l'internalisation en 2020 de la **Maison pour l'égalité femmes-hommes**, devenue un **centre-ressource métropolitain**.

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

MAISON POUR L'ÉGALITÉ FEMMES - HOMMES
GRENOBLE-ALPES MÉTROPOLE ÉCHIROLLES

LE CADRE LÉGAL

Le Décret n° 2015-761 du 24 juin 2015, relatif à la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes, prévoit que les EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent chaque année réaliser un **rapport de situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes**. Sa présentation à l'assemblée délibérante doit intervenir préalablement aux débats sur la programmation du budget. Elle conditionne la légalité du vote des budgets des collectivités concernées.

Par ailleurs, la loi de transformation de la fonction publique du 6 août 2019 a renforcé les obligations qui s'imposent aux collectivités. La Métropole doit ainsi élaborer un **plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes**, d'une durée de 3 ans maximum, et mettre en place un **dispositif de signalement** des actes de violence, de discrimination, de harcèlement moral ou sexuel et d'agissements sexistes.

RAPPORT 2021 SUR LA SITUATION EN MATIÈRE D'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES

Depuis 2016, la Métropole a développé un plan d'action, composé d'un volet interne et d'un volet territorial, mis à jour annuellement dans le rapport de situation en matière d'égalité femmes-hommes. Le rapport 2021 a pour objet de faire un bilan des actions menées entre 2016-2021, et de proposer un plan d'actions actualisé pour la période 2022-2024.

La Métropole pourra faire évoluer le plan d'actions et les orientations stratégiques au regard de l'évolution du contexte et de nouveaux chantiers ou dispositifs initiés par la collectivité ou ses partenaires.

QUELQUES IMAGES DE 2021

01

02

03

04

05

01 D'avril à décembre, un plan de formation pour les acteurs du territoire

02 En juin, une émission spéciale « jeunes pour l'égalité » sur télégrenoble

03 Début octobre, une rencontre entre cheffes d'entreprises et futures créatrices à la Maison pour l'égalité femmes-hommes

04 Tout le mois d'octobre, la collecte de protections périodiques en faveur des personnes précaires

05 Début novembre, inauguration de l'exposition « la science taille XX Elles »

06 Le 25 novembre, début de la campagne de sensibilisation « violentomètre » dans 80 boulangeries du territoire

07 Le 29 novembre, une journée d'échanges interprofessionnelle sur la prostitution des mineures

06

07

Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes 2021

Plan d'action égalité femmes-hommes 2022-2024

SYNTHÈSE

LE PLAN D'ACTION MÉTROPOLITAIN SE COMPOSE DE 5 AXES STRATÉGIQUES :

1. Soutenir et accompagner les acteurs et actrices du territoire
2. Lutter contre les violences
3. Lutter contre les discriminations
4. Mobiliser les politiques publiques métropolitaines
5. Développer un plan pluriannuel pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes

AXE 1 : SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET ACTRICES DU TERRITOIRE

CONSTATS

Le dynamisme du territoire métropolitain, en matière d'égalité femmes-hommes, est à souligner. De nombreuses initiatives voient le jour, portées par des associations historiques ou récentes, des acteurs publics ou des habitants et habitantes.

Les associations sont actuellement fragilisées par le contexte politique, financier et sanitaire. Néanmoins, des associations historiques (planning familial, solidarité femmes-milena ou Rialto-Issue de secours) poursuivent leurs actions, et de nouvelles structures (telles que Bon sang ! ou encore WonderU) prennent également leur place et mobilisent de nouvelles personnes en recherche de partenaires, de soutiens et de visibilité.

L'engagement de collectivités peut également apparaître comme un atout du territoire. La Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale compte en effet 10 signataires parmi les communes de la Métropole, 5 d'entre elles sont également engagées dans un plan de lutte contre les discriminations, et 8 communes sont signataires de la charte du réseau Partenaires égalité. Les Villes d'Echirolles, Fontaine, Grenoble et Saint Martin d'Hères, ainsi que le Conseil Départemental de l'Isère, réalisent également un rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes (consultables sur le site Internet de la Maison pour l'égalité femmes-hommes).

La Métropole a relancé en 2021 le réseau des acteurs publics pour l'égalité femmes-hommes. 18 communes différentes y ont participé, ainsi que le Conseil Départemental, l'État (droits des femmes et Académie de Grenoble), l'Université Grenoble Alpes (UGA) et le Centre National de la Fonction publique territoriale (CNFPT). Il ressort des échanges une conscience des enjeux et du rôle que des acteurs locaux doivent jouer, ainsi qu'une demande d'étayage et d'accompagnement, en particulier dans les petites communes.

L'augmentation régulière du recours au centre-ressource Maison pour l'égalité femmes-hommes par tous types d'acteurs confirme ce besoin.

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Pour répondre à ces besoins, la Métropole entend poursuivre le développement du centre-ressource Maison pour l'égalité femmes-hommes au travers de ses 5 missions :

- **Accompagner les porteurs de projets.** En particulier, 14 projets portés par des jeunes de 10 à 26 ans seront accompagnés en 2022, dans le cadre de l'appel à projets « jeunes pour l'égalité filles-garçons ».
- **Sensibiliser et former** le grand public comme les professionnels. La Maison pour l'égalité femmes-hommes s'appuiera sur des partenariats pour répondre aux besoins de formation des agents et agentes des communes. En 2021, plus de 120 agents et agentes, issues de 16 communes, de la Métropole et du Département, ont bénéficié du plan de formation travaillé notamment avec le CNFPT.
- **Mettre en réseau** les acteurs. L'échange de pratiques, la conception de projets collectifs et la qualification commune sont les objectifs du réseau des acteurs publics animé par la Métropole.
- **Valoriser l'existant** pour donner à voir le dynamisme du territoire. Le site Internet de la Maison pour l'égalité connaît une fréquentation croissante et sa médiathèque s'enrichit régulièrement d'outils créés localement, comme par exemple l'exposition « femmes remarquables de l'Isère » ou le jeu « genre en séries ».
- **Accompagner les services** pour une meilleure intégration des enjeux d'égalité femmes-hommes dans les politiques métropolitaines.

La Métropole poursuivra également son soutien financier aux projets locaux dans le cadre de ses appels à projets ou dispositifs de financement des associations, tels que le contrat de ville, dont un des axes transversaux concerne l'égalité femmes-hommes.

AXE 2 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES

CONSTATS

Le diagnostic intercommunal de sécurité, publié en octobre 2021, fait un focus sur les violences intrafamiliales, à l'appui des chiffres transmis pour le territoire isérois par les forces de sécurité intérieure (police et gendarmerie).

Témoignages des acteurs et statistiques montrent, à l'unanimité, une hausse des faits de violences intrafamiliales durant les confinements. Durant ces périodes, les victimes ont été placées dans des situations où elles ne pouvaient se soustraire aux violences. Les confinements n'ont pas été le seul facteur d'aggravation du danger : le fonctionnement à distance de nombreux services publics, la fermeture de plusieurs centres d'hébergement, le passage en télétravail des associations d'accueil, d'écoute et d'orientation ont compliqué la sortie des violences et la mise en sûreté des victimes.

En parallèle, les forces de sécurité intérieure ont été davantage sensibilisées et formées à l'accueil des victimes et à la prise des dépôts de plaintes.

Les violences intrafamiliales (qui comprennent les violences au sein du couple mais également au sein des fratries, contre des ascendants ou des descendants) concernent trois fois plus les femmes que les hommes.

Les violences conjugales représentent la majorité des violences intrafamiliales constatées entre 2018 et 2020 sur le département isérois et sont en augmentation : de 1889 faits en 2018 à 2557 en 2020.

En Isère, en 2020, 2 personnes ont été tuées par leur conjoint ou ex-conjoint en 2020 (dont un homme). On comptait 4 victimes en 2019 et 1 en 2018 (toutes des femmes). Pour mémoire, en France, ¼ des homicides est directement lié aux violences conjugales[1]. Le 3919 recense en Isère 322 appels en 2019 (contre environ 250 environ chaque année depuis 2014)[2].

En 2020, 350 faits de violences sexuelles sont recensées en Isère par les forces de sécurité intérieure (identique à 2018 après une baisse en 2019). Au niveau national, l'enquête Virage évalue à 62 000 le nombre de femmes adultes (entre 20 et 69 ans) victimes de viols chaque année. Dans 8 cas sur 10 le violeur est connu de sa victime.

La prostitution des mineures est un sujet d'inquiétude de la part des acteurs locaux. Quant à la prostitution de rue, qui relève à plus de 90% de la traite des êtres humains, c'est un phénomène visiblement prégnant dans l'agglomération.

[1] « Etude nationale sur les morts violentes au sein du couple en 2019 », Ministère de l'intérieur, août 2020
https://www.interieur.gouv.fr/Actualites/Communiques/Etude-nationale-relative-aux-morts-violentes-au-sein-du-couple-en-20192

[2] « Extrait de l'Analyse Globale des données issues des appels au « 3919-Violences Femmes Info » Année 2019 », Fédération Nationale Solidarité Femmes, novembre 2020

ORIENTATIONS ET ACTIONS

La Métropole vient d'adopter sa stratégie de sécurité et de prévention de la délinquance pour 2021-2024. Parmi ses 4 axes d'intervention prioritaires figurent la protection des personnes vulnérables et la prévention des risques santé.

Dans ce cadre, la Métropole poursuivra l'animation du **groupe de travail « lutte contre les violences faites aux femmes »** au sein du Comité Intercommunal Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD), co-piloté avec l'Etat. Son rôle est de rassembler les acteurs associatifs et institutionnels pour développer des outils opérationnels, adaptés aux spécificités du territoire, comme la journée d'échanges sur les conduites pré-prostitutionnelles des mineures organisée en novembre 2021.

La Métropole soutiendra également financièrement le développement de **projets associatifs** d'aide aux victimes et de prise en charge des auteurs, comme la mise en place des stages de responsabilisation des auteurs de violences par le CODASE.

Enfin, elle proposera, notamment dans le cadre des missions de la Maison pour l'égalité femmes-hommes, des actions de **sensibilisation et de formation** à destination des professionnels ou du grand public, telle que la campagne de communication lancée à l'occasion du 25 novembre 2021. Le violentomètre (outil de sensibilisation sur les violences de couples) a ainsi été diffusé sur 100 000 sacs à pain, distribués dans 80 boulangeries du territoire.

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

AXE 3 : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

CONSTATS

La cellule de veille et d'actions du réseau Partenaires Egalité repère des situations sur le territoire : les critères en cause sont multiples et associent le sexe à d'autres critères comme l'origine supposée, la nationalité, la religion, le handicap, dans plus de 80 % des cas.

Dans le traitement de ces situations, les acteurs locaux font état de besoins en matière de renforcement des partenariats locaux, de compétence et de formation dans l'écoute et le recueil de la parole des vécus discriminatoires, de coordination et de compétences juridiques spécifiques.

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Dans le cadre de sa politique de lutte contre les discriminations, la Métropole a mis en place depuis 2016 le **Réseau Partenaires Egalité**, autour d'une charte qui présente 2 principaux engagements : **agir face aux discriminations** en mobilisant le droit et **soutenir les citoyens** pour faire valoir leurs droits et développer leurs initiatives pour l'égalité.

Une cellule de veille et d'actions a été créée dans ce cadre avec pour objectifs de :

- **repérer et rendre visible** les discriminations
- **éviter la coproduction** des discriminations et **agir sur les pratiques** en faisant du droit la norme des pratiques ;
- améliorer l'**accès au droit** de la non-discrimination ; cela suppose d'améliorer le parcours d'accès aux droits des personnes notamment en accompagnant les réorientations vers les acteurs du droit sur le territoire pour une prise en charge des stratégies de défense des personnes discriminées.

La Métropole entend poursuivre le développement du Réseau Partenaires Egalité en proposant des formations et un soutien juridique pour ses membres. Fin 2021, elle a également initié, en direction des habitants et habitantes, une permanence et une consultation juridique spécialisée sur les discriminations, en partenariat avec la Régie de quartier de Grenoble, la Faculté de droit et le Barreau de Grenoble.

AXE 4 : MOBILISER LES POLITIQUES PUBLIQUES MÉTROPOLITAINES

CONSTATS

Les inégalités entre les femmes et les hommes présentes dans l'ensemble de la société française se retrouvent sur le territoire métropolitain. Les femmes y rencontrent des freins en matière d'accès à l'emploi, sont plus exposées à la précarité, et elles font l'expérience de contraintes spécifiques dans leur accès aux espaces publics, aux transports, ou encore aux loisirs, au sports et à la culture. On constate également les mêmes difficultés à atteindre la mixité dans certaines filières ou métiers.

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Les politiques locales peuvent constituer un levier important d'action en matière d'égalité. La Métropole s'engage à interroger ses différentes politiques publiques et leur impact sur les inégalités entre les femmes et les hommes. La Maison pour l'égalité femmes-hommes animera **une démarche transversale en interne** pour chercher à **identifier les inégalités** dans les différents champs d'action de la Métropole et **proposer des actions correctrices** le cas échéant.

Dans certains domaines, des actions sont déjà engagées, par exemple en matière d'insertion et d'emploi, avec la prise en compte de la monoparentalité comme freins spécifique à l'insertion ; de mixité des métiers, notamment scientifiques et techniques, avec le soutien à l'exposition « la science taille XX Elles » ; de création d'entreprise, d'usages des mobilités douces ou encore de marchés publics.

AXE 5 : DÉVELOPPER UN PLAN PLURIANNUEL POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES PROFESSIONNELLE

CONSTATS

La situation en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au sein des services de la Métropole est à l'image à celle de la fonction publique territoriale, et plus largement à celle des organisations sur le territoire national. Les mêmes phénomènes sont observés : plafond de verre (en 2021, 44% de postes de direction occupés par des femmes alors qu'elles représentent 62% des cadres A), métiers majoritairement masculins ou féminins (79% de femmes en filière administrative, 82% d'hommes en filière technique), temps partiels majoritairement féminins (près de 25% des femmes sont à temps partiels, 4% des hommes). Ces inégalités ont un impact sur les revenus à court et à long terme.

ORIENTATIONS ET ACTIONS

Le plan d'action pluriannuel pour l'égalité professionnelle doit être adopté par le comité technique début 2022. Ce plan de trois ans maximum comportera des mesures afin :

- d'évaluer, de prévenir et traiter les **écarts de rémunération** entre les femmes et les hommes ;
- de garantir leur **égal accès** aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- de favoriser **l'articulation** entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- de **prévenir et traiter** les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

En 2022, une semaine de l'égalité femmes-hommes sera proposée aux agents et agentes à l'occasion du 8 mars. Cela permettra de les sensibiliser et de les informer sur les nouveaux engagements de la Métropole.

Le plan d'action pour l'égalité professionnelle fera l'objet d'un suivi intégré au rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes, présenté chaque année en conseil métropolitain.

Plan d'action égalité femmes-hommes 2022-2024

FICHES ACTIONS

INDEX DES FICHES ACTIONS

18 Axe 1 : Soutenir et accompagner les acteurs et actrices du territoire

18 — 1.1. Faciliter la mise en œuvre de projets en faveur de l'égalité femmes-hommes
18 – Action 1.1.1. : Accompagner les porteurs et porteuses de projets
19 – Action 1.1.2. : Lancer chaque année l'appel à projets « jeunes pour l'égalité femmes-hommes »
20 – Action 1.1.3. : Lutter contre la précarité menstruelle
21 – Action 1.1.4. : Soutenir des projets locaux

22 — 1.2. Sensibiliser et former
22 – Action 1.2.1 : Animer des ateliers de sensibilisation
23 – Action 1.2.2 : Proposer un plan de formation aux acteurs locaux

24 — 1.3. Mettre en réseau les acteurs et actrices de l'égalité femmes-hommes
24 – Action 1.3.1 : Animer le réseau des acteurs publics pour l'égalité femmes-hommes
25 – Action 1.3.2. : avoriser l'interconnaissance des acteurs et actrices de l'égalité femmes-hommes à travers les « rencontres égalité »

26 — 1.4. Valoriser l'existant
26 – Action n°1.4.1 : Faire circuler les informations sur le territoire
27 – Action n°1.4.2 : Valoriser les actions du territoire hors de la Métropole

28 Axe 2 : Lutter contre les violences faites aux femmes

28 — 2.1. Favoriser le travail partenarial à l'échelle du territoire
28 – Action 2.1.1 : Animer un réseau de lutte contre les violences faites aux femmes
29 – Action 2.1.2 : Participer aux dynamiques des partenaires

30 — 2.2. Prévenir les violences, accompagner les victimes, prendre en charge les auteurs
30 – Action 2.2.1. : Produire et diffuser des outils au service des acteurs du territoire
30 – Action 2.2.2 : Accompagner les victimes vers le logement
32 – Action 2.2.3. : Accompagner le développement de projets locaux
33 – Action 2.2.4. : Sensibiliser le grand public

34 Axe 3 : Lutter contre les discriminations

34 — 3.1. Former les acteurs et actrices du territoire
34 – Action 3.1.1. : Soutenir les acteurs du territoire par la formation et la qualification

35 — 3.2. Rendre visibles les discriminations
35 – Action 3.2.1. : Faire émerger la parole des citoyens et citoyennes sur l'égalité
35 – Action 3.2.2. : Communiquer sur l'égalité, la diversité et la citoyenneté

36 — 3.3. Accompagner les changements de pratiques
36 – Action 3.3.1: Mobiliser et mettre en réseau les acteurs du Droit
37 – Action 3.3.2. : Agir face à des situations de discrimination (engagement 1 de la charte du réseau des partenaires-Egalité)

38 Axe 4 : Mobiliser les politiques publiques métropolitaines

38 — 4.1. Intégrer le genre dans les modes d'actions de la collectivité
38 – Action 4.1.1 : Animer une démarche transversale interne pour enrichir le plan d'actions métropolitain
39 – Action 4.1.2. : Intégrer l'égalité femmes-hommes dans les achats de la Métropole
39 – Action 4.1.3. : Lancer une réflexion sur un budget genré

40 — 4.2. Prendre en compte le genre dans l'emploi ou l'activité
40 – Action 4.2.1 : Coordonner des actions en faveur de systèmes de garde d'enfants adaptés
41 – Action 4.2.2 : Accompagner les familles monoparentales
42 – Action 4.2.3. : Soutenir la reprise ou la création d'entreprise par des femmes
42 – Action 4.2.4. : Promouvoir la mixité des métiers

43 — 4.3. Favoriser l'égal accès aux mobilités et à l'espace public
43 – Action 4.3.1 : Intégrer le genre à la conception, l'aménagement et les usages des espaces publics
44 – Action 4.3.2. Identifier les freins et leviers à l'égal accès aux espaces naturels

44 — 4.4. Intégrer le genre dans les politiques de transitions climatique et écologique
44 – Action 4.4.1. Identifier les enjeux liés au genre dans les transitions
45 – Action 4.4.2 : Faire connaître les alternatives aux protections périodiques jetables
45 – Action 4.4.3. Développer la promotion du vélo auprès des femmes
46 – Action 4.4.4. Identifier les freins et leviers à l'égal accès aux transports en commun

47 Axe 5 : Développer un plan pluriannuel pour l'égalité professionnelle

Rapport sur la situation en matière d'égalité femmes-hommes 2021

AXE 1 : SOUTENIR ET ACCOMPAGNER LES ACTEURS ET ACTRICES DU TERRITOIRE

1.1. FACILITER LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS EN FAVEUR DE L'ÉGALITE FEMMES-HOMMES

Action 1.1.1. : Accompagner les porteurs et porteuses de projets

ENJEUX

- Favoriser le développement d'initiatives visant à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes à l'échelle de la Métropole

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

APPUI MÉTHODOLOGIQUE AUPRÈS DES ACTEURS ET ACTRICES DU TERRITOIRE

En tant que centre-ressource, la Maison pour l'égalité femmes-hommes propose une aide méthodologique à tout porteur ou porteuse de projets, qu'il s'agisse d'habitants ou habitantes, d'associations ou de professionnels (de l'éducation par exemple).

Les accompagnements se concentrent en particulier sur les lauréats de **l'appel à projets jeunes pour l'égalité** (cf. action 1.1.2). En-dehors de ce cadre, des établissements scolaires, des communes, des associations, ou encore des entreprises du territoire bénéficient également d'un accompagnement de la Maison pour l'égalité.

Plus de 75 accompagnements ont eu lieu en 2021. On en comptait 57 en 2019 (2020 n'est pas comptabilisé en raison du COVID). Chaque année, les accompagnements rayonnent sur une douzaine de communes. Celles qui comptent le plus grand nombre d'habitants et habitantes sont surreprésentées, mais la Maison pour l'égalité travaille aussi régulièrement avec des acteurs issus de plus petites communes comme Varces, Corenc, ou Quaix-en-Chartreuse par exemple.

En 2021, la création du poste d'adulte-relai au sein de la Maison pour l'égalité femmes-hommes a permis de développer l'accompagnement des porteurs de projets dans les territoires prioritaires, qu'il s'agisse d'institutions, d'associations ou plus particulièrement de groupes d'habitants et d'habitantes.

PRÊT D'OUTILS

Le centre-ressource dispose de nombreux outils, disponibles en prêt gratuit (expositions, jeux, livres, BD, DVD...). La visibilité accrue de la Maison pour l'égalité et l'ergonomie de l'espace « ***médiathèque*** » du nouveau site Internet ont entraîné une hausse continue des emprunts depuis 2018, qui s'est poursuivie en 2020 malgré le confinement (63 outils empruntés entre janvier et septembre 2020, contre 40 en 2019 sur la même période).

En 2021, cette activité s'est encore développée, avec 205 outils empruntés par 66 personnes différentes. La moitié des ressources empruntées sont des livres, ¼ des expositions, ¼ des jeux (peu de sorties de guides pédagogiques ou de films).

En 2021, le centre ressource s'est enrichi de nouvelles expositions, de nouveaux livres (essais, BD, livres jeunesse) et de nouveaux jeux.

Action 1.1.2. : Lancer chaque année l'appel à projets « jeunes pour l'égalité femmes-hommes »

ENJEUX

- Diffuser une culture de l'égalité femmes-hommes auprès des jeunes générations

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

L'appel à projets « jeunes pour l'égalité » est lancé chaque année en début d'année scolaire, dans l'objectif de susciter, accompagner ou valoriser des initiatives afin de mobiliser et sensibiliser des jeunes aux enjeux de l'égalité femmes-hommes. En octobre 2020, le conseil métropolitain a acté par délibération le principe d'une relance annuelle de l'appel à projet pendant la durée du mandat.

En 2020, une évaluation a été conduite sur la période 2013-2019, pour identifier l'impact de la participation à l'appel à projets sur les jeunes et les structures qui les accompagnent. Le ***rapport d'évaluation*** est consultable sur le site de la Maison pour l'égalité. Ce rapport a été lauréat « coup de cœur » des trophées de l'égalité femmes-hommes et citoyenneté en action.

En 2021, 12 projets ont été accompagnés (13 avaient été déposés fin 2020, une baisse par rapport aux 18 de l'année précédente, vraisemblablement liée aux incertitudes de la situation sanitaire et sociale). Les lauréats ont été accompagnés par la Maison pour l'égalité et ont bénéficié de subventions de la part de la Métropole, pour un montant total de 15 000 €. La crise sanitaire a de nouveau perturbé le déroulement de certains projets.

La présentation grand public a également été adaptée : dans le cadre d'un partenariat avec Télégrenoble, une émission entière a été consacrée à la présentation des projets et a permis à une partie des jeunes d'intervenir en plateau en juin 2021. L'ensemble des vidéos produites figure sur la ***chaîne Youtube*** de la Maison pour l'égalité, et les supports pouvant servir d'outils de sensibilisation ont rejoit la médiathèque.

L'édition 2021-2022 a vu 24 candidatures déposées. Le jury a mobilisé une vingtaine de représentants et représentantes d'acteurs publics locaux (Échirolles, Eybens, Grenoble, Meylan, Saint Martin d'Hères, Seyssins, Le-Pont-de-Claix, Varces, Venon, Vizille, l'éducation nationale et le Département de l'Isère). 14 projets ont été retenus. Leur restitution aura lieu le 8 juin 2022 dans l'après-midi.

Action 1.1.3. : Lutter contre la précarité menstruelle

ENJEUX

- Soutenir les personnes les plus précaires
- Lever le tabou autour des règles

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

La précarité menstruelle est un enjeu important de santé publique et de solidarité. Elle concerne entre 1,5 et 2 millions de femmes dont l'accès aux protections périodiques est difficile ou impossible pour des raisons avant tout financières.

Faisant le constat d'un manque de protections périodiques dans les produits distribués lors du premier confinement, les Villes d'Échirolles, Fontaine, Grenoble, Pont-de-Claix, Saint-Martin-d'Hères et la Métropole ont collectivement fait appel à l'association Dons Solidaires, pour acheminer 100 000 protections périodiques, redistribuées aux centres sociaux et associations du territoire métropolitain. Par ailleurs, la Métropole avait déjà participé aux collectes coordonnées par la Ville de Grenoble en 2019, elle a contribué également au programme 2020.

En 2021, la Métropole, la délégation aux droits des femmes (DDCS) et la ville de Grenoble ont décidé lancer un appel à projet pour une collecte à l'échelle du territoire métropolitain. La candidature du planning familial a été retenue. L'association a coordonné en octobre une collecte en mobilisant bénévoles et partenaires. La Maison pour l'égalité femmes-hommes a participé à l'organisation d'une session de sensibilisation pour les personnes impliquées dans la collecte, et installé 3 bornes dans ses principaux locaux administratifs.

Des actions de sensibilisation et points de collectes se sont déployés dans 14 communes, grâce au relais du réseau des acteurs publics animé par la Maison pour l'égalité femmes-hommes (Bresson, Domène, Échirolles, Eybens, Fontaine, Grenoble, Poisat, Seyssinet-Pariset, Seyssins, St Egrève, St-Georges-de-Commiers, Varces-Allières et Risset, Vaulnaveys-le-Haut, Vizille). Au total, plus de 43 000 protections ont été collectées (pour mémoire, la précédente collecte grenobloise avait rassemblé environ 22 000 dons).

Les produits collectés ont été en partie redistribués fin novembre aux associations participantes du « réseau règles » qui en ont fait la demande, et restent à disposition pour répondre aux besoins au fil des mois.

La Métropole poursuivra en 2022 son implication pour faciliter l'accès des personnes précaires aux protections périodiques, en lien avec les acteurs du territoire.

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Action 1.1.4. : Soutenir des projets locaux

ENJEUX

- Soutenir les projets visant à l'égalité femmes-hommes, notamment dans les territoires les plus fragilisés

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

En 2021, la Métropole a mobilisé des subventions pour soutenir des projets en faveur de l'égalité femmes-hommes dans le cadre du contrat de ville, de sa politique de solidarité, des crédits consacrés à la prévention de la délinquance ou encore ceux proposés pour soutenir des évènements liés à l'attractivité, aux colloques scientifiques et universitaires ou au tourisme et tourisme d'affaires.

La Métropole a notamment soutenu en 2021 des actions portées par les associations suivantes :

- Solidarité Femmes-Miléna, accompagnement de femmes victimes de violences et de leurs enfants (10 k€)
- Le Planning familial, prévention des violences, sensibilisations (festival « les dérangeantes »), accompagnement social de femmes en situation de précarité et organisation de la collecte de protections périodiques (13 k€)
- COMET, sorties « marche » pour des groupes de femmes de quartiers politique de la ville (4k€)
- SIAAJ, écoute et prise en charge de victimes et d'auteurs de violences, notamment sexuelles (5k€)
- Ça déménage en Isère, accompagnement à l'installation dans un nouveau logement de femmes victimes de violences (5k€)
- Incubateur les Premières, accompagnement à la création d'entreprise par des femmes de quartiers politique de la ville (5€)
- Parité Sciences, réalisation de l'exposition « la science taille XX Elles » (5k€)

La Métropole soutient par ailleurs d'autres actions qui intègrent une dimension de promotion de l'égalité femmes-hommes, même si leurs objectifs principaux n'y font pas directement référence, comme par exemples actions de remise en selle, pour encourager la pratique du vélo, qui sont ouvertes à tous et toutes mais bénéficient de fait principalement à des femmes.

1.2. SENSIBILISER ET FORMER

Action 1.2.1 : Animer des ateliers de sensibilisation

ENJEUX

- Accompagner les acteurs et actrices du territoire dans leur prise en compte des questions d'égalité femmes-hommes

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

La Maison pour l'égalité femmes-hommes organise des ateliers de sensibilisation. Elle peut les proposer à des acteurs du territoire ou répondre à des sollicitations, avec des formules adaptées à la demande (animation de débats, qualification sur les enjeux de l'égalité...)

Parmi ces temps de sensibilisation, on compte notamment en 2021, dans le cadre de partenariats récurrents avec l'UGA, une intervention d'une journée au sein du Diplôme d'Université Egalité Femmes-Hommes (UGA) et l'animation de groupes rassemblant près d'une centaine d'étudiants et étudiantes dans le cadre des Enseignements Transversaux à Choix (UGA).

Ces partenariats récurrents seront reconduits en 2022, et d'autres ateliers seront proposés en fonction des sollicitations ou besoins qui émergeront.

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Action 1.2.2 : Proposer un plan de formation aux acteurs locaux

ENJEUX

- Accompagner les acteurs et actrices du territoire dans leur prise en compte des questions d'égalité femmes-hommes

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

En 2021, la Maison pour l'égalité femmes-hommes a proposé une série de formations adaptées aux besoins des acteurs publics locaux :

- La formation Playdagogie, co-animée avec Play International pour la 4ème année consécutive, a permis de former une quinzaine d'animateurs ou animatrices à une méthode de sensibilisation à l'égalité filles-garçons par le jeu sportif.
- La Maison pour l'égalité a initié un partenariat avec le CNFPT pour proposer un plan de formation adapté aux besoins des collectivités du territoire (communes, Métropole, département).
  - » Le webinaire sur les violences faites aux femmes a réuni environ 40 participants
  - » La formation aux marches sensibles une quinzaine de participants de 6 collectivités différentes
  - » 4 sessions de formations sur le primo-accueil des victimes de violences ont été proposées. Cette formation en particulier a suscité beaucoup de demandes : deux sessions étaient initialement programmées, mais deux supplémentaires ont pu se tenir sur la base des listes d'attentes. Au total, plus de 50 agents et agentes territoriaux (police municipal, services d'accueil, assistants sociaux, référents famille, etc...) de 11 collectivités y ont participé.
- Labocités, l'Etat et la Maison pour l'égalité ont co-organisé deux sessions de formation sur la place de l'égalité femmes-hommes dans les projets politique de la ville, auxquelles une vingtaine de personnes a participé (services communaux ou associations).
- La Maison pour l'égalité a proposé une formation « animer des groupes de femmes » à des acteurs publics et associatifs du territoire qu'elle avait réuni préalablement pour un échange d'expériences. Une douzaine de personnes y ont participé.

Début 2022, la Maison pour l'égalité femmes-hommes travaillera avec le CNFPT de nouvelles propositions pour les collectivités territoriales. Le réseau des acteurs publics de février sera aussi l'occasion de recenser les besoins en matière de formation.

1.3. METTRE EN RESEAU LES ACTEURS ET ACTRICES DE L'EGALITE FEMMES-HOMMES

Action 1.3.1 : Animer le réseau des acteurs publics pour l'égalité femmes-hommes

ENJEUX

- Accompagner les collectivités dans leurs actions en faveur de l'égalité femmes-hommes
- Favoriser l'émergence de projets communs entre les collectivités et les acteurs publics du territoire

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

En 2021, la Maison pour l'égalité femmes-hommes a relancé le réseau des acteurs publics, existant depuis 2010 (mais en sommeil en 2020 en raison du contexte électoral aux échelons communal et métropolitain).

Sont invités 3 à 4 fois par an des représentants et représentants (élus ou techniciens) des communes de la Métropole, du Département et de la Région, de l'Etat (Délégation Départementale aux Droits des Femmes et à l'Egalité de l'Isère, Académie de Grenoble), de la CAF, du CNFPT et de l'Université Grenoble Alpes.

Ces réunions permettent l'échange d'expériences, la diffusion des bonnes pratiques, la création d'outils communs, une meilleure connaissance des ressources du territoire, la qualification sur des sujets d'intérêt commun et l'identification de besoins du territoire.

Les 4 sessions 2021 ont rassemblé entre 25 et 30 personnes. Au fil des réunions, 26 acteurs publics différents ont été représentés, dont 18 communes. Lors de deux de ces rencontres, des temps de qualification ont été proposés aux participants et participantes, la première sur le thème de la mixité des métiers, la deuxième sur la petite enfance.

La première réunion prévue en 2022 sera aussi l'occasion de recueillir les attentes des participantes et participants sur les thématiques à approfondir ensemble. Il sera notamment proposé de travailler à partir de la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale, dont certaines communes sont signataires, et qui pourrait offrir un cadre à celles qui ne le sont pas encore pour formaliser et rendre visible leur engagement (cf. fiche action 1.4.2).

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Action 1.3.2. : Favoriser l'interconnaissance des acteurs et actrices de l'égalité femmes-hommes à travers les « rencontres égalité »

ENJEUX

- améliorer l'interconnaissance entre les acteurs et actrices de la Métropole
- favoriser l'émergence de projets communs

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

La 1ère édition des rencontres de l'égalité a eu lieu en mai 2016. Une trentaine de personnes a participé à une matinée d'échanges visant à la connaissance mutuelle.

Il s'agit de réunir l'ensemble des ressources du territoire travaillant à la promotion de l'égalité femmes-hommes : communes, associations, référents et référentes égalité de différents organismes (Rectorat, Université Grenoble-Alpes, entreprises), compagnies théâtrales, etc...

Depuis, des rencontres ont été organisées, en mai 2017 (en lien avec une après-midi « genre et espaces publics » co-organisée avec le centre-ressources Gestion Urbaine et Sociale de Proximité [GUSP]) puis fin novembre 2018 (en lien avec une après-midi « rencontre de l'Obs'y » sur le sport). Elles ont rassemblé à chaque fois entre 30 et 40 personnes. L'objectif d'interconnaissance est atteint : à chaque édition, le réseau s'enrichit de nouvelles personnes et compétences. Les participants et participantes font des retours positifs sur ces temps non thématisés.

En 2020, le format et le rythme ont été modifiés : des temps plus courts pour ne pas sur-mobiliser les participants et participantes, et une rencontre tous les 3 mois pour que le réseau soit plus régulièrement animé. Ces réunions ont été organisées en distanciel jusqu'en octobre 2021, rassemblant 20 à 25 personnes.

1.4. VALORISER L'EXISTANT

Action n°1.4.1 : Faire circuler les informations sur le territoire

ENJEUX

- Donner de la visibilité aux initiatives locales
- Faciliter l'accès aux outils que propose le territoire

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

Depuis septembre 2016, la **chaîne youtube** de la Maison pour l'égalité permet de découvrir des projets soutenus par la Métropole dans le cadre de l'appel à projets «jeunes pour l'égalité femmes-hommes ». Des conférences organisées sur le territoire y sont également disponible. En 2021, la chaîne recense 4367 vues (4208 en 2020).

L'ensemble de la **charte de communication** de la Maison pour l'égalité a été revisité début 2018 afin d'améliorer sa visibilité et la lisibilité de son rôle de centre-ressource métropolitain.

Le ***site Internet*** de la Maison pour l'égalité a été lancé à l'occasion du 8 mars 2018. Sa fréquentation est en augmentation depuis : en 2021, près de 53000 pages ont été vues (+50% par rapport à l'année précédente) par 22 200 utilisateurs (+42.6%).

Il est doté en particulier d'une **médiathèque** permettant de trouver plus facilement des outils correspondant aux thèmes ou publics recherchés. La médiathèque recense les outils empruntables auprès de la Maison pour l'égalité, mais également d'autres ressources disponibles auprès de différentes structures du territoire, ou consultables en ligne.

Les pages « **actualités** » et « **agenda** » du site Internet visent à recenser les événements locaux ou les démarches du territoire qui touchent à l'égalité femmes-hommes, et la **cartographie** permet de rechercher les acteurs et actrices présents sur le territoire en fonction de leurs thèmes et modalités de travail.

La **lettre d'information** mensuelle a été modernisée également. Elle est diffusée par email à un nombre croissant de destinataires : 3208 fin 2021, soit une augmentation de 1454 par rapport à 2020. Elle renvoie vers les pages actualités et agenda du site Internet, et met en avant chaque mois un outil empruntable auprès de la Maison pour l'égalité.

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Action n°1.4.2 : Valoriser les actions du territoire hors de la Métropole

ENJEUX

- Donner de la visibilité aux initiatives locales

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

Les Trophées de l'égalité femmes-hommes et citoyenneté en actions (EFHCA) valorisent des initiatives inspirantes. L'EFHCA est une plateforme numérique nationale qui a vocation à capitaliser toutes les actions en faveur de l'égalité femmes/hommes constitutives de pratiques éprouvées pour en favoriser l'essaimage. Les Trophées permettent chaque année de sélectionner des initiatives particulièrement innovantes ou inspirantes dans les domaines de l'accès aux droits, la culture de l'égalité, les violences sexistes et sexuelles, la citoyenneté et l'égalité professionnelle.

La Métropole a candidaté en 2021 à ces trophées, et l'appel à projets "Jeunes pour l'égalité filles-garçons" est lauréat de l'édition 2021, dans la catégorie "Coup de cœur évaluation".

En 2022, la Métropole relancera son implication dans la commission égalité femmes-hommes de l'Association Française des Communes et Régions d'Europe (AFCCRE), qui porte en France la Charte européenne pour l'égalité femmes-hommes dans la vie locale. L'objectif pourrait être d'accueillir une réunion du réseau national en 2023. Cela pourrait représenter l'occasion, d'une part de valoriser les actions déjà mises en places par les communes signataires, d'autre part de médiatiser l'engagement de nouvelles communes par une cérémonie collective de signature de la Charte. La Maison pour l'égalité accompagnera toutes les communes qui le souhaitent dans la réflexion et la rédaction de leur plan d'action.

AXE 2 : LUTTER CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

2.1. FAVORISER LE TRAVAIL PARTENARIAL A L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Action 2.1.1 : Animer un réseau de lutte contre les violences faites aux femmes

ENJEUX

- Améliorer la prévention des violences faites aux femmes, le repérage et l'accompagnement des victimes, et la prise en charge des auteurs.

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

Le 21 juin 2018, la Métropole et l'Etat ont lancé la première réunion du groupe de travail « lutte contre les violences faites aux femmes » dans le cadre du Comité Intercommunal Sécurité et Prévention de la Délinquance (CISPD).

Les objectifs de ce groupe sont les suivants :

- Améliorer l'interconnaissance des acteurs et actrices
- Partager la connaissance du territoire
- dentifier des besoins.

Il réunit des représentants des collectivités (communes, Métropole, Conseil Départemental), de l'Etat (Délégation aux droits des femmes et à l'égalité, Préfecture, Police, Gendarmerie, Justice, Agence régionale de santé, Éducation Nationale...), des professions médicales, des associations du territoire, des professions libérales, etc.

2 sous-groupes opérationnels se sont constitués pour approfondir les échanges et faire des préconisations en matière de facilitation du parcours des victimes d'une part, et de prise en compte des enfants co-victimes de violences conjugales d'autre part.

Depuis 2019, ce travail en réseau a permis de déployer des actions concrètes :

- un guide des procédures et des contacts au sein de la police et de la gendarmerie
- des sessions de formation auprès des professionnel-les (co-animées par Passible, Solidarité Femmes Milena et France Victime Grenoble (ex-AIV)
- l'aboutissement d'un travail partenarial pour qu'un lieu de rencontre médiatisé puisse à nouveau être ouvert sur le territoire métropolitain. « Le relai », espace rencontre parents-enfants, a démarré son activité en novembre 2020.

En 2021 les groupes de travail se sont réunis à 3 reprises. La Métropole a organisé, avec l'État, les Villes de Fontaine et Grenoble et les associations Althéa et l'Amicale du Nid, une journée spécifique d'échanges sur le repérage et l'accompagnement des conduites pré-prostitutionnelles des mineurs et mineures. Elle a rassemblé une centaine de participants et participantes autour de témoignages de professionnelles et professionnels du territoire mais également de Seine-Saint-Denis, et d'une représentante du STRAS (Syndicat des Travailleurs du Sexe).

La Métropole vient d'adopter sa nouvelle stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2021-2024. Elle poursuivra son action d'animation de réseau au titre du programme d'action n°2 « protection des personnes vulnérables et prévention des risques santé » et plus particulièrement de l'action 2-1 « Action de lutte contre les violences intrafamiliales, sexistes et faites aux femmes ».

Action 2.1.2 : Participer aux dynamiques des partenaires

ENJEUX

- Améliorer la prévention des violences faites aux femmes, le repérage et l'accompagnement des victimes, et la prise en charge des auteurs.

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

La Métropole a signé en juillet 2019 le protocole départemental de prévention et de lutte contre les violences faites aux femmes 2019-2021. Ce document, proposé par la délégation aux droits des femmes et à l'égalité, présente un état des lieux des actions menées en Isère par divers partenaires publics et associatifs et décline dans le contexte départemental le 5e plan national de mobilisation et de lutte contre les violences faites aux femmes.

Le nouveau protocole triennal (2022-2024) proposé par l'Etat vise à acter l'engagement des partenaires dans la mise en œuvre de cette politique publique ainsi qu'à ancrer, structurer et développer les actions sur la durée. Il permet également de mettre en place les mesures du Grenelle des violences conjugales en les adaptant aux réalités locales. Ce protocole doit constituer un outil de pilotage des réponses apportées aux violences faites aux femmes à l'échelle du département de l'Isère.

La Métropole devrait signer le nouveau protocole lors de la cérémonie officielle le 2 mars 2022 et participer aux réunions d'étapes proposées par la délégation départementale aux droits des femmes et à l'égalité.

2.2. PRÉVENIR LES VIOLENCES, ACCOMPAGNER LES VICTIMES, PRENDRE EN CHARGE LES AUTEURS

Action 2.2.1. : Produire et diffuser des outils au service des acteurs du territoire

ENJEUX :

- Faciliter l'action des acteurs locaux en matière d'égalité femmes-hommes
- Améliorer la prévention des violences faites aux femmes et l'accompagnement des victimes
- Améliorer la connaissance des violences faites aux femmes

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

DES OUTILS POUR FACILITER L'ACTION

En 2021, le guide des procédures et des contacts au sein de la police et de la gendarmerie a été réactualisé. Il doit permettre aux acteurs accompagnant des victimes de les orienter vers les bons interlocuteurs pour le dépôt de plainte.

Par ailleurs, à la demande de plusieurs communes, la Maison pour l'égalité femmes-hommes a proposé au CNFPT d'actualiser le **guide pour la prévention des mariages forcés** qu'elle avait réalisé en 2017, et de soutenir sa diffusion. Deux vidéos ont été réalisées : « ***repères sur les mariages forcés*** » et « ***comment agir ?*** ». Elles rappellent le cadre juridique, les moyens d'action et les ressources qui peuvent être mobilisées par une commune avant ou pendant la célébration d'un mariage. Ces vidéos seront utilisées dans les formations CNFPT des agents et agentes d'état civil, et peuvent être consultées sur la chaîne youtube de la Maison pour l'égalité femmes-hommes.

DES OUTILS D'OBSERVATION ET D'ANALYSE DE DONNÉES

La stratégie territoriale de sécurité et de prévention de la délinquance 2021-2024 intègre une action 4.5 « Observatoire métropolitain de la tranquillité publique. Des données concernant les violences faites aux femmes pourront y être rassemblées et analysées.

Action 2.2.2 : Accompagner les victimes vers le logement

ENJEUX :

- Faciliter l'accès à un logement pérenne pour les victimes de violences intrafamiliales

MISE EN ŒUVRE – EN COURS

La Métropole a été sélectionnée en 2018 dans le cadre de l'Appel à Manifestation d'Intérêt national "Territoire de mise en œuvre accélérée du plan Logement d'abord" lancé par le ministère de la cohésion des territoires. La mise en œuvre a effectivement été engagée au 1er avril 2019.

Depuis de nombreuses années déjà, les acteurs du territoire métropolitain grenoblois sont collectivement engagés dans des dispositifs favorisant l'accès au logement pour tous et inscrivant la personne au centre de l'accompagnement.

Forte de cette expérience, la Métropole, en collaboration avec les bailleurs sociaux et les associations œuvrant pour l'hébergement et le logement des personnes défavorisées, a souhaité amplifier cette dynamique. La candidature métropolitaine se donne pour objectif, sur cinq ans, de permettre à 1 600 ménages sans logement personnel ou en risque de le perdre sans solution, d'accéder à un logement, tout en bénéficiant si besoin d'un accompagnement social adapté à leur situation.

La politique du « logement d'abord » a pour objectif de limiter les parcours résidentiels « en escalier » et pose l'accès à un logement comme un préalable à l'insertion.

Plusieurs actions sont conduites par la Métropole pour les personnes et familles qui se retrouvent en recherche d'hébergement et de logement dans un parcours de sortie de violences conjugales et intrafamiliales.

Depuis septembre 2019, les permanences d'une travailleuse sociale de la Métropole au Local des femmes, géré par l'association Femmes SDF, permettent de rencontrer au sein de l'accueil de jour des femmes qui ont subi des violences multidimensionnelles (violences intrafamiliales et/ou violences de la vie à la rue ou en hébergement) et de réaliser avec elles des démarches pour un accès à un logement ou un hébergement, en assurant la coordination avec les partenaires (référent social, Solidarité femmes Milena, AIV, POP's, MLPP-équipe mobilité psychiatrique précarité, 115, communes). 19 permanences ont été réalisées de mi-2020 à mi-2021 pour 33 entretiens d'accompagnement.

Par ailleurs, une expérimentation a été engagée par la Métropole en 2020 lors du 1er confinement, avec Grenoble Habitat et des associations accompagnant les victimes de violences conjugales, pour accélérer l'accès à un logement pérenne après une phase souvent nécessaire d'hébergement (et ainsi fluidifier les parcours en libérant des places en hébergement notamment d'urgence), ou plus à la marge, directement à la sortie du domicile, avec l'accompagnement d'associations spécialisées. Sur 2020 et 2021, sur les 27 situations étudiées, 22 ménages ont pu accéder à un logement social. Ce résultat positif s'appuie sur un partenariat fort avec Grenoble Habitat, sur un élargissement à d'autres partenaires (Pôle Habitat Social, communes, bailleurs sociaux, service social du personnel de la Métropole GAM) et sur le double rôle de la Métropole, à la fois dans l'intermédiation entre le travailleur social qui signale la situation et le bailleur, et dans la mobilisation des logements du contingent métropolitain.

Des logements sociaux Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAI) ont également été mobilisés en 2020 et 2021 pour ces personnes dans le cadre de la Coopération métropolitaine pour les logements très sociaux animée par la Métropole avec les communes, le Pôle Habitat social et les bailleurs sociaux.

Action 2.2.3. : Accompagner le développement de projets locaux

ENJEUX :

- Améliorer la prévention des violences faites aux femmes, l'accompagnement des victimes, et prévenir la récidive

En 2021, la Métropole a financé pour la première fois la mise en œuvre de deux stages de responsabilisation en faveur de la prévention et la lutte contre les violences au sein du couple et sexistes. Le pôle Milieu Ouvert du CODASE en est l'opérateur en tant que délégué du Procureur de la République sur ces questions.

Dans une approche participative et interactive, ces stages mobilisent jusqu'à 10 bénéficiaires orientés par la Justice pris en charge par le CODASE sur 4 séquences de 3 heures chacune réparties, sur 4 semaines et encadrés par un intervenant socio-judiciaire et un psychologue.

Le mode de déroulement choisi, l'accompagnement et l'étayage apporté par des professionnels spécialisés, ou encore le recours à des techniques spécifiques, permettent la libération de la parole et la prise de conscience des faits et de leur gravité par les auteurs de violences.

Le 15 décembre 2021, la Métropole a signé aux côtés des présidentes du CODASE, du Tribunal Judiciaire et du Procureur de la République les conventions relatives à la mise en œuvre du stage de responsabilisation parentale et du stage de responsabilisation pour la prévention et la lutte contre les violences sexuelles et sexistes.

Par ailleurs, à travail ses crédits spécifiques dédiés à la prévention de la délinquance ou du contrat de ville, des projets associatifs continueront à être soutenus financièrement en matière d'accompagnement des victimes, des auteurs, des enfants co-victimes, ou encore en matière de formation et sensibilisation (cf. action 1.1.3.)

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Action 2.2.4. : Sensibiliser le grand public

ENJEUX :

- Améliorer la prévention des violences faites aux femmes et prévenir la récidive

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

Ces deux dernières années, la Métropole a lancé des campagnes de communication grand public à l'occasion du 25 novembre, journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Celle de 2020 ciblait les auteurs potentiels de violences. Conçue avec l'aide de l'association Passible à partir du témoignage d'un homme accompagné par l'association, une vidéo a été ***diffusée*** via les réseaux sociaux et le site Internet de la Métropole et de la Maison pour l'égalité femmes-hommes. Elle avait pour but d'inciter les personnes se sentant à risque à chercher de l'aide auprès des lieux d'écoute existant au niveau national ou local.

En 2021, la Métropole a diffusé dans 80 boulangeries de l'agglomération 100 000 sacs à pain sur lesquels figuraient le numéro d'urgence 39 19 ainsi que le « ***violentomètre*** », outil de sensibilisation sur les violences au sein du couple, qui s'adresse plus particulièrement aux jeunes. L'utilisation de ce support a permis de toucher un public très large, de rendre visible la thématique, en réaffirmant aux victimes le soutien qu'elles peuvent trouver, et en rappelant aux auteurs de violence que leurs comportements sont répréhensibles.

AXE 3 : LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

3.1. FORMER LES ACTEURS ET ACTRICES DU TERRITOIRE

Action 3.1.1. : Soutenir les acteurs du territoire par la formation et la qualification

ENJEUX

- Améliorer la connaissance des mécanismes discriminatoires
- Améliorer la connaissance du Droit de la non-discrimination
- Donner aux acteurs engagés des outils pour repérer et agir

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

En 2019, une dizaine d'ateliers a été organisée par le réseau Partenaires-égalité, permettant de former près de 200 personnes, notamment à travers l'atelier « comprendre pour agir – quelle place, quel rôle pour les acteurs dans la prévention et la lutte contre les discriminations et dans le réseau partenaires égalité ? ».

Un module de formation-action est spécialement conçu pour les décideurs. Il a été expérimenté en 2017 au Pont-de-Claix (formation de tous les directeurs et directrices) et renouvelé en 2019.

La réunion annuelle du réseau partenaires égalité a réuni, le 24 octobre 2019, plus de 150 acteurs et actrices du territoire. Elle a été l'occasion d'un temps de qualification collective par Thomas Kirzbaum.

En 2021, plusieurs temps de formation ont été proposés aux membres de la cellule de veille, et en décembre a eu lieu la formation « Principes communs d'égalité, de non-discrimination et de laïcité » à destination des managers de la Métropole.

3.2. RENDRE VISIBLES LES DISCRIMINATIONS

Action 3.2.1. : Faire émerger la parole des citoyens et citoyennes sur l'égalité

ENJEUX :

- reconnaître les inégalités et discriminations que vivent les citoyens et citoyennes, notamment des quartiers populaires
- soutenir leur pouvoir d'agir

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

Le réseau Partenaire Egalité organise ou soutient des événements permettant cette mobilisation citoyenne. Depuis 2019, cela se traduit principalement, à travers l'appel à projets « lutte contre les discriminations vécues par les jeunes » porté par l'Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire (INJEP), par le soutien de mobilisation de jeunes de l'agglomération (un groupe d'une quarantaine de jeunes, filles et garçons quasiment à parité).

Ce groupe réalise un travail de recueil de témoignages et de créations artistiques et est en train de créer une plateforme numérique pour les rendre visible les discriminations, et agir, par l'expression artistique et la mobilisation du droit ou le plaidoyer politique.

En 2021, une étude a été menée sur le vécu des femmes en quartier prioritaires, notamment au regard des discriminations. Une stagiaire a été recrutée au sein du Master 2 Intervention et développement social, Parcours Inégalités et Discriminations, de l'Université de Lyon. Après des recherches documentaires, elle a animé des échanges avec des groupes de femmes et mené des entretiens individuels qui mettent en évidence la prégnance des discriminations dans leurs parcours de vie.

Action 3.2.2. : Communiquer sur l'égalité, la diversité et la citoyenneté

ENJEUX

- Améliorer la connaissance des mécanismes discriminatoires
- Améliorer la connaissance du Droit de la non-discrimination
- Donner aux habitant-es et aux professionnel-les des outils pour repérer et agir

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

Le réseau Partenaire Egalité met en ligne sur sa ***chaîne youtube*** les vidéos réalisées lors des conférences-débats et théâtre-forum (au total plus d'une douzaine de conférences sont en ligne).

3.3. ACCOMPAGNER LES CHANGEMENTS DE PRATIQUES

Action 3.3.1: Mobiliser et mettre en réseau les acteurs du Droit

ENJEUX

- améliorer l'accès au droit et l'accompagnement des victimes de discrimination

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

Il s'agit d'articuler au mieux l'action des différents acteurs : professionnels (de la cellule de veille et d'actions), associations de lutte contre les discriminations (faiblement représentées sur le territoire), Police et Justice (avocats et tribunaux) et Défenseur des droits.

En 2018 le partenariat a été considérablement approfondi avec le Défenseur des droits et s'est poursuivi en 2020 et 2021. Notamment :

- Deux délégués sont référents lutte contre les discriminations sur le territoire : l'un tient sa permanence au Palais de Justice de Grenoble et l'autre à la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DDETS).
- La Métropole accueille chaque année 4 Jeunes ambassadeurs des droits pour l'égalité : jeunes en service civique ayant pour mission de faire connaître leurs droits en matière de non-discrimination aux jeunes les moins qualifiés du territoire (un groupe par année scolaire depuis octobre 2018).
- Un nouveau partenariat initié en 2019 avec la Clinique du droit, pour qualifier les situations et améliorer l'usage du Droit dans la non-discrimination. Ce partenariat s'est consolidé en 2020 par l'élaboration d'une convention pour la création d'une consultation juridique sur les discriminations avec l'Institut des droits de l'Homme du Barreau de Grenoble et la Régie de quartier Villeneuve-village Olympique. Depuis Octobre 2021, cette consultation est ouverte à tout habitant ou habitante de la Métropole, une fois par mois, en parallèle d'une permanence d'écoute et de conseils chaque mois.
- En 2021, le défenseur des droits a créé un poste de chargée de mission Lutte contre les discriminations auprès de la déléguée régionale du défenseur des droits, qui a notamment pour mission de coordonner le travail des délégués locaux.

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Action 3.3.2. : Agir face à des situations de discrimination (engagement 1 de la charte du réseau des partenaires-Egalité)

ENJEUX

- lutter contre la co-production des discriminations par les institutions
- améliorer l'accès aux droits

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

La cellule de veille et d'actions du réseau Partenaires-Egalité s'est réunie 5 fois en 2021. Elle a recueilli 108 fiches de signalement depuis 2017. Près de la moitié d'entre elles concernent des femmes. Les critères en cause sont multiples et associent le sexe à d'autres critères comme l'origine supposée, la nationalité, la religion, le handicap, dans plus de 80 % des cas.

En 2021, 14 nouvelles fiches ont été recueillies, 4 ont donné lieu à une orientation et un suivi vers une association ou le défenseur des droits.

AXE 4 : MOBILISER LES POLITIQUES PUBLIQUES MÉTROPOLITAINES

4.1. INTEGRER LE GENRE DANS LES MODES D'ACTIONS DE LA COLLECTIVITE

Action 4.1.1 : Animer une démarche transversale interne pour enrichir le plan d'actions métropolitain

ENJEUX

- Intégrer l'égalité femmes-hommes dans tous les champs d'action où cela est pertinent.
- Objectiver les inégalités en produisant de la donnée

MISE EN ŒUVRE – À RÉALISER

Des actions existent déjà au sein de différentes politiques publiques métropolitaines, qui tiennent compte des enjeux d'égalité entre les femmes et les hommes (cf. actions détaillées ci-dessous). Pour diffuser plus largement cette approche, la Maison pour l'égalité femmes-hommes animera une démarche interne avec les services de la Métropole pour identifier des inégalités ou des leviers existant dans les politiques publiques métropolitaines, et le cas échéant proposer des actions qui viendront enrichir l'axe 4 du plan d'action 2022-2024.

La semaine de l'égalité proposée en mars 2022 permettra une première communication auprès des agents et des agentes pour initier cette démarche.

Action 4.1.2. : Intégrer l'égalité femmes-hommes dans les achats de la Métropole

ENJEUX

- Faire de la commande publique un outil qui permet de lutter contre l'exclusion, le chômage, les discriminations et pour l'égalité femmes-hommes.
- Contribuer à mettre en œuvre une politique de responsabilité sociale des entreprises (RSE) à travers les achats de la Métropole

MISE EN ŒUVRE – À RÉALISER

Le Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsable (SPASER) de la Métropole comprendra un volet social où figureront des engagements en matière d'égalité femmes-hommes et de lutte contre les discriminations. Le SPASER sera présenté en conseil métropolitain début 2022.

Action 4.1.3. : Lancer une réflexion sur un budget genré

ENJEUX

- Intégrer l'égalité femmes-hommes dans tous les champs d'action où cela est pertinent.
- Aider à la décision budgétaire au regard du genre

MISE EN ŒUVRE – À RÉALISER

Plusieurs collectivités ont initié des démarches de budget genré, sur tout ou partie de leur budget. Dans le cadre d'un programme avec la 27ème Région sur les nouvelles mesures des politiques publiques, une enquête est en cours sur plusieurs outils (comptabilités alternatives / outils budgétaires notamment).

Une étude comparative des pratiques sur les budgets en fonction du genre pourra alimenter la réflexion de la Métropole en 2022 ou 2023.

4.2. PRENDRE EN COMPTE LE GENRE DANS L'EMPLOI OU L'ACTIVITE

Action 4.2.1 : Coordonner des actions en faveur de systèmes de garde d'enfants adaptés

ENJEUX

- Lever les freins spécifiques rencontrés par les femmes dans leurs démarches d'insertion professionnelle

MISE EN ŒUVRE – EN COURS

Dans le cadre du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi (PLIE), une enquête a été réalisée au cours de l'été 2017 pour évaluer le frein que peut représenter la garde d'enfants dans un parcours d'emploi, afin de mieux quantifier et qualifier les besoins et d'envisager des pistes d'actions. Les femmes, en particulier dans un contexte de monoparentalité, sont les plus concernées par ces problématiques.

En 2021, la Métropole a animé une démarche partenariale pour identifier des pistes d'actions. Elle a réuni des groupes de réflexion spécifiques :

- sur la question du diagnostic, pour mieux identifier les possibilités existantes, les besoins, et faire circuler l'information.
- sur la création d'un logement adapté à l'accueil de jeunes enfants pour des femmes en formation à l'AFPA (Association Formation Professionnelle des Adultes)
- sur des solutions spécifiques pour les publics de l'Insertion par l'Activité Économique.

Un point d'étape sera proposé à l'ensemble des partenaires en 2022 sur les propositions concrètes.

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Action 4.2.2 : Accompagner les familles monoparentales

ENJEUX

- Lever les freins spécifiques rencontrés par les femmes dans leurs démarches d'insertion professionnelle

MISE EN ŒUVRE – EN COURS

Afin de répondre aux objectifs de la stratégie nationale de prévention et lutte contre la pauvreté annoncée le 13 Septembre 2018 par le Président de la République, la Métropole a contractualisé avec l'Etat pour une durée de 2 ans, dans le cadre du Plan Pauvreté.

Les objectifs cette expérimentation partenariale sont les suivants :

- Favoriser l'insertion socio-professionnelle d'environ 150 à 200 adultes en situation de monoparentalité (environ 90% de femmes attendues sur l'action)
- Taux de sortie positive entre 40 et 50% (sous réserve de l'évolution de la conjoncture économique)

Concrètement, cela s'est traduit à partir de mi-2021 par le déploiement d'une équipe composée de 3 référents PLIE dédiés à l'accompagnement des personnes en situation de monoparentalité sur le territoire de la Rive Gauche du Drac (Fontaine, Seyssins, Seyssinet-Pariset, Sassenage, Noyarey, Veurey-Voroise). Cette équipe travaille sur différents freins périphériques au retour à l'emploi. Chaque conseiller porte une référence dédiée pour laquelle il va travailler avec les différents partenaires identifiés : garde d'enfants, parentalité, mobilité. Cette équipe s'appuie également sur les acteurs du territoire (Service Local de Solidarité [SLS], Pole emploi, CCAS, associations).

L'équipe dédiée a notamment réalisé un diagnostic auprès de 45 familles pour identifier plus finement les freins à l'emploi ou à la formation. Plus de 80 personnes ont pu être accompagnées (dont 2 hommes) en 2021, avec des résultats plutôt encourageant en terme d'accès à l'emploi et à la formation.

En 2022, les actions partenariales d'information des publics et de réflexion sur les solutions se poursuivront. Des ateliers seront également proposés aux personnes accompagnées sur les questions de parentalité avec l'Institut régional Jean Bergeret.

Action 4.2.3. : Soutenir la reprise ou la création d'entreprise par des femmes

ENJEUX

- Evaluer les conditions de création ou de reprises d'entreprises par les femmes et les hommes
- Identifier des leviers pour assurer les conditions de l'égalité

MISE EN ŒUVRE – EN COURS

La Métropole soutient des accompagnements à la création d'entreprise via divers organismes (ADIE, Entreprendre Isère, Gaïa). Certains d'entre eux animent des groupes spécifiquement dédiés aux (futures) femmes cheffes d'entreprise, qui rencontre des freins spécifiques, à la fois internes et externes.

La Maison pour l'égalité femmes-hommes a amorcé en 2021 des contacts avec certains de ces organismes pour leur proposer un travail en commun sur cette thématique. Elle a notamment co-organisé avec l'ADIE une matinée de témoignages et d'échanges qui a réuni des porteuses de projets et des partenaires institutionnels autour des facteurs de réussite de la création d'entreprise.

Les échanges se poursuivront en 2022.

Action 4.2.4. : Promouvoir la mixité des métiers

ENJEUX

- Agir pour l'égalité professionnelle
- Démontrer que la mixité est possible

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

La Métropole a participé au projet d'exposition « la science taille XX Elles », co-porté par le CNRS, L'INRIA, l'UGA et Parité Sciences (soutenu également par la Ville de Grenoble). Elle est constituée de 20 portraits de femmes scientifiques grenobloises et d'un panneau générique expliquant la raison d'être de l'exposition. L'objectif est de valoriser ces expertes, la diversité de leurs parcours et de leurs champs d'expertise, pour proposer des « rôles modèles » aux jeunes. Il s'agit de la déclinaison locale d'un projet national déjà mis en œuvre à Toulouse et Lyon notamment.

Une version grand format de l'exposition a été inaugurée le 20 novembre 2021 au Jardin de Ville de Grenoble, où elle est restée en place jusqu'au 6 décembre. En 2022, des versions plus légères circuleront dans l'agglomération, toujours accompagnées d'interventions de quelques personnes figurant sur ces panneaux. La Maison pour l'égalité femmes-hommes contribuera à valoriser cette exposition, notamment lors d'événements soutenus par la Métropole.

Par ailleurs, la Maison pour l'égalité est en relations régulières depuis 2021 avec l'EPCC CCSTI « la Casemate », dont elle relaie les actions autour de la journée internationale des luttes pour les droits des femmes le 8 mars, telles que l'éditathon wikipédia visant à enrichir l'encyclopédie en ligne de profils de femmes scientifiques, sous-représentées.

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

4.3. FAVORISER L'ÉGAL ACCÈS AUX MOBILITÉS ET À L'ESPACE PUBLIC

Action 4.3.1 : Intégrer le genre à la conception, l'aménagement et les usages des espaces publics

ENJEUX

- Intégrer les questions de genre aux différentes étapes de conception et de gestion des espaces publics

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

DÉMARCHE « GENRE ET ESPACES PUBLICS » CO-PORTÉE AVEC LE CENTRE-RESSOURCES GESTION URBAINE ET SOCIALE DE PROXIMITÉ (GUSP)

Les travaux menés depuis 2017 par la Maison pour l'égalité femmes-hommes avec le centre-ressources GUSP autour du thème « genre et espaces publics » font l'objet d'une ***capitalisation*** sur le site de la Maison pour l'égalité. Ils ont permis notamment d'approfondir les questions qui se posent autour du sport et des loisirs, ou encore des usages et aménagements des cours de récréations.

En 2021, la Maison pour l'égalité a organisé avec le CNFPT une journée de formation animée par Pascale Lapalud, du bureau d'études genre et ville. Une quinzaine de personnes y ont participé, issus de 6 collectivités, dont la Métropole.

PRISE EN COMPTE DE L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES DANS LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU) DES VILLENEUVES

Au cours de l'année 2019, les équipes renouvellement urbain et égalité femmes-hommes de la Métropole, de la Ville de Grenoble et de la Ville d'Échirolles ont amorcé une réflexion sur la prise en compte du genre dans les concertations du NPNRU des Villeneuves.

Après une pause en raison des confinements et restrictions sanitaires, la démarche a repris. Une balade genrée a été organisée aux Essarts à Échirolles en juin 2021, en partenariat avec l'Agence du quotidien. Cette visite s'est intégrée à la démarche globale de concertation conduite par les agences WZ&A et Les ateliers [dé]concertants missionnées par la Métropole.

L'objectif était de faire remonter les vécus quotidiens, ressentis et suggestions d'un petit groupe de femmes autour du réaménagement du secteur États généraux-cœur de quartier.

En complément des autres acteurs interrogés (groupes d'usagers en mixité, professionnels de proximité), ce cadre d'échange a permis d'aborder des questions spécifiques comme la sécurité et le confort des abords des entrées d'école et des aires de jeux, la traversée de l'avenue avec poussettes, la position et la forme des mobiliers d'assise pour se retrouver entre amies, les conditions de pratiques sportives sur l'espace public, l'éclairage des cheminements...

En 2022, les groupes déjà mobilisés seront associés à la conception de petits aménagements préfiguratifs. Une même démarche pourrait être lancée côté Géants-Saules à la Villeneuve de Grenoble.

Action 4.3.2. Identifier les freins et leviers à l'égal accès aux espaces naturels

ENJEUX

- Évaluer les conditions de fréquentation des espaces naturels par les femmes et les hommes
- Identifier des leviers pour assurer les conditions de l'égalité

MISE EN ŒUVRE – A RÉALISER

Un travail pourra être mené sur 2022-2023 pour préciser les typologies de fréquentation des espaces naturels, les éventuels freins liés au genre, et de possibles actions pour y remédier.

4.4. INTEGRER LE GENRE DANS LES POLITIQUES DE TRANSITIONS CLIMATIQUE ET ECOLOGIQUE

Action 4.4.1. Identifier les enjeux liés au genre dans les transitions

ENJEUX

- Évaluer les contraintes ou difficultés liées au genre que les transitions pourraient entraîner
- Identifier des leviers pour assurer les conditions de l'égalité

MISE EN ŒUVRE – A RÉALISER

Les transitions climatiques et écologiques vont entraîner des transformations dans les modes de vies des habitants et des habitantes. Les études prospectives devront intégrer la question du genre pour prévenir ou corriger un accroissement des inégalités.

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Action 4.4.2 : Faire connaître les alternatives aux protections périodiques jetables

ENJEUX

- Diffuser une meilleure connaissance des options existantes pour vivre ses règles
- Faciliter le passage à des protections moins couteuses à long terme et moins polluantes
- Lever le tabou autour des règles

MISE EN ŒUVRE – A RÉALISER

L'offre la plus connue de protections périodiques est productrice de déchets. Dans le cadre de la prévention des déchets, la Métropole intégrera en 2022 dans les ateliers animés par l'Agence Locale de l'Energie et proposés gratuitement aux habitants et habitantes, des ateliers présentant les différentes alternatives aux protections jetables. Le principe directeur doit évidemment rester celui du libre choix par les utilisatrices, mais faire connaître les autres types de protection, moins couteuses à long terme et moins polluantes, permet d'élargir les possibilités de choix et de diversifier les pratiques.

Un bénéfice secondaire de ces ateliers sera de rendre visible les règles et donc de contribuer à lever le tabou qui les entoure et pénalise les personnes menstruées.

Action 4.4.3. Développer la promotion du vélo auprès des femmes

ENJEUX

- Favoriser l'autonomie et la liberté de circulation des femmes
- Faciliter le recours à des modes de déplacements peu couteux et non polluants

MISE EN ŒUVRE – RÉALISÉE, À POURSUIVRE

La Métropole soutient des actions de remise en selle, d'ateliers mécaniques, proposés par Métrovélo ou par des associations. Ces actions ne visent pas spécifiquement un public féminin, sauf exception.

En 2022 il sera procédé à un recensement de l'ensemble de ces actions, de leur localisation, et à l'identification d'actions permettant de les rendre davantage connues et accessibles, qui pourraient être mises en œuvre en 2023.

Action 4.4.4. Identifier les freins et leviers à l'égal accès aux transports en commun

ENJEUX

- Favoriser l'autonomie et la liberté de circulation des femmes
- Faciliter le recours à des modes de déplacements peu couteux et moins polluants

MISE EN ŒUVRE – EN COURS

La Métropole participe à l'étude exploratoire lancée en 2021 par JCDecaux sur le sujet du genre, du harcèlement et de la sécurité dans l'espace public. L'objectif de l'étude est de mesurer et de qualifier la perception et le vécu dans l'espace public et de tester des concepts avec les habitantes et les habitants du territoire.

Le bureau d'étude Genre et Ville a été retenu. Il a démarré fin 2021 l'étude documentaire, et conduira début 2022 l'étude de terrain.

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

AXE 5 : DÉVELOPPER UN PLAN PLURIANNUEL POUR L'ÉGALITÉ PROFESSIONNELLE

Les fiches actions seront intégrées au prochain rapport sur la situation en matière d'égalité, après adoption du plan pluriannuel par le comité technique début 2022.

Ce plan de trois ans maximum comportera des mesures afin :

- d'évaluer, de prévenir et traiter les **écarts de rémunération** entre les femmes et les hommes ;
- de garantir leur **égal accès** aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- de favoriser **l'articulation** entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- de **prévenir et traiter** les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

ANNEXES

MAISON POUR L'ÉGALITÉ FEMMES-HOMMES MOYENS DÉDIÉS

Les moyens humains et financiers auxquels il est fait référence ci-dessous sont ceux spécifiquement dédiés à l'unité « Maison pour l'égalité femmes-hommes ». Le temps de travail ou les crédits consacrés à des projets soutenant l'égalité femmes-hommes au titre d'autres compétences ou thématiques n'y figurent pas.

Depuis 2018, plusieurs évolutions contribuent à une meilleure visibilité et à l'augmentation de l'activité du centre-ressources. En 2018, la Métropole a doté la Maison de nouveaux outils de communication (***site Internet***, lettre d'information, charte de communication). De nouveaux locaux (12 avenue des Etats Généraux à Echirolles) l'ont rendue plus visible et plus accessible.

Jusqu'en 2019, le centre-ressource était porté par la ville d'Echirolles et la Métropole. Une convention (2017-2019) encadrait la mise à disposition d'1ETP auprès de la Métropole pour la réalisation des actions métropolitaine. Début 2020, la Maison pour l'égalité femmes-hommes est devenue un centre-ressource entièrement métropolitain. Un poste a été intégré aux effectifs de la Métropole, et une agente de la ville d'Echirolles est mise à disposition de la Métropole pour 0,5 ETP.

En 2021, l'équipe a été enrichie d'1 ETP supplémentaire, avec la création d'un poste d'adulte relai chargé de l'accompagnement des projets portés par des associations ou des habitants et habitantes de quartiers politique de la ville.

Pour le détail des activités du centre-ressource, se reporter aux différentes fiches actions.

MOYENS CONSACRÉS EN 2021

MOYENS HUMAINS

3,3 ETP rattachés à l'unité Maison pour l'égalité femmes-hommes répartis ainsi :
Maintien de 1,6 ETP au sein de la direction du développement social (DDS), soit deux ETP exercés à 80 % (chargée de mission et responsable d'unité).

- Maintien de 0,2 ETP d'assistante au sein de la DDS
- Maintien de 0,5 ETP mis à disposition par la ville d'Echirolles auprès de la Maison pour l'égalité femmes-hommes (en arrêt depuis juin 2021, non remplacée sur les missions métropolitaines)
- Création d'1 ETP sur un poste d'adulte-relais, chargée d'accompagnement dans les quartiers politique de la ville.

Accueil d'une stagiaire de « Parcours Inégalités et Discriminations, Master 2 Intervention et développement social » de janvier à juillet 2021.

MOYENS FINANCIERS

Mise à disposition des locaux occupés par le centre-ressources Maison pour l'égalité femmes-hommes par la ville d'Echirolles

Maintien de l'enveloppe de l'appel à projets jeunes pour l'égalité – 15k€

Maintien de l'enveloppe consacrée aux projets métropolitains – 11 150 €

MOYENS CONSACRÉS - PERSPECTIVE 2022

Maintien du temps de travail au sein de la Maison pour l'égalité femmes-hommes.

Maintien de l'enveloppe de l'appel à projets jeunes pour l'égalité – 15k€

Maintien de l'enveloppe consacrée aux projets métropolitains - 11 150€

BILAN SYNTHÉTIQUE DES ACTIONS 2016-2021

AXE	PRIORITÉ	N°	ACTION	ÉTAT
Volet interne : la Métropole en tant qu'employeur				
Sensibiliser et former les agent et agentes	Sensibiliser les agents et agentes aux enjeux de l'égalité femmes-hommes et rendre lisible l'action de la Métropole	1	Communiquer en interne	Réalisé
	Transformer les pratiques	2	Former les agents et agentes à la prévention et à la lutte contre les discriminations	Réalisé
		3	Intégrer l'égalité femmes-hommes dans le cadre des formations managériales	À réaliser
		4	Animer un travail avec les services communication interne et externe sur la communication égalitaire	À réaliser
Travailler sur la mixité professionnelle	Agir sur le cadre de travail	5	Réaliser une étude sur les besoins en vestiaires et douches dans les services techniques	À réaliser
	Agir sur le recrutement	6.a	Mettre en valeur des agents et agentes exerçant des métiers à connotation fortement masculine ou féminine	Réalisé
		6.b	Accompagner l'évolution professionnelle en tenant compte du genre	Réalisé
		7	Initier une démarche féminisation ou masculinisation des profils et fiches de postes	Réalisé
Volet territorial : la Métropole en tant qu'acteur public				
Soutenir et accompagner les acteurs et actrices du territoire	Faciliter la mise en œuvre de projets en faveur de l'égalité femmes-hommes	8	Animer le centre-ressources métropolitain Maison pour l'égalité femmes-hommes	Réalisé
		9	Accompagner les porteurs et porteuses de projets	Réalisé
		10	Soutenir des projets portés par des jeunes via l'appel à projets "jeunes pour l'égalité femmes-hommes"	Réalisé
		11	Soutenir les projets dans les territoires fragilisés	Réalisé
		12	Animer des ateliers de sensibilisation	Réalisé
	Mettre en réseau les acteurs et acctrices de l'égalité femmes-hommes	13	Animer le réseau métropolitain des collectivités pour l'égalité femmes-hommes	Réalisé
		14	Favoriser l'interconnaissance des acteurs et actrices de l'égalité femmes-hommes à travers les "rencontres égalité"	Réalisé
	Rendre visible le dynamisme du territoire sur l'égalité femmes-hommes	15	Valoriser les projets dans le cadre du l'appel à projets "jeunes pour l'égalité"	Réalisé
		16	Réaliser une cartographie des acteurs et actrices de l'égalité femmes-hommes	Réalisé
		17	Faire circuler les informations du territoire	Réalisé

AXE	PRIORITÉ	N°	ACTION	ÉTAT
Volet territorial : la Métropole en tant qu'acteur public				
Lutter contre les violences faites aux femmes	Favoriser le travail partenarial à l'échelle du territoire	18	Animer un réseau partenarialdans le cadre du CISPD	Réalisé
		19	Signature du protocole "lutte contre les violences faites aux femmes"	Réalisé
	Prévenir les violences et accompagner les victimes	20	Produire un guide sur la prévention des mariages forcés à destination des communes	Réalisé
		21	Produire un diagnostic sur la situation des victimes de violences en recherche d'hébergement et de logement	Réalisé
		22	Mise en place du "logement d'abord" dans le cadre du PLH	Réalisé
		23	Lancer une campagne de sensibilisation en direction des auteurs de violences	Réalisé
Lutter contre les discriminations	Former les acteurs et actrices du territoire	24	Soutenir les acteurs du territoire par la formation et la qualification	Réalisé
	Rendre visible les discriminations	25	Faire émerger la parole des citoyens et citoyennes sur l'égalité	Réalisé
		26	Communiquer sur l'égalité, la diversité et la citoyenneté	Réalisé
	Accompagner les changements de pratiques	27	Mobiliser et mettre en réseau les acteurs du Droit	Réalisé
		28	Agir face à des situations de discrimination	Réalisé
Lever les obstacles à l'égale inscription des femmes et des hommes dans les politiques publiques	Soutenir le développement de la pratique sportive des femmes	29	Inscrire les questions d'égalité femmes-hommes dans la dynamique autour de la coupe du monde de foot 2019	Réalisé
		30	Soutenir des actions événementielles visant à valoriser la pratiques sportive des femmes	Réalisé
		21	Réaliser l'évaluation des actions du contrat de ville viant à améliorer l'accès à la pratique sportive des jeunes filles	Réalisé
		32	Sensibiliser les acteurs et actrices du territoire aux enjeux d'inégalités dans le sport	Réalisé
	Favoriser une meilleure appropriation de l'espace public par les femmes	33	Qualifier les acteurs et actrices du territoire	Réalisé
	Favoriser l'insertion professionnelle des femmes éloignées de l'emploi	34	Coordonner des actions en faveur de systèmes de garde d'enfants adaptés	Réalisé
	Soutenir la création d'entreprise par des femmes	35	Lancer une réflexion sur la crétaion et la reprise d'entreprise agricole par des femmes	À réaliser

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE

Pour en savoir +

GRENOBLE ALPES MÉTROPOLE
LE FORUM
3 RUE MALAKOFF - CS 50053
38031 GRENOBLE CEDEX
04 76 59 59 59

grenoblealpesmetropole.fr

2022 - Conception Grenoble Alpes Métropole
Document imprimé sur papier 100% recyclé

RECYCLÉ
Papier fait à partir de matériaux recyclés
FSC C126937